



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Service
d'Aide à
domicile

2024

Les constats

- Une activité qui a du mal à atteindre les 30 000 heures (objectif 2024)
- Amélioration des conditions de travail des aides à domicile (mise en place du CTI en 2023)

Les éléments marquants

- Impact réforme de la tarification et libéralisation des tarifs depuis le 1^e mars 2023
- Prévion d'une hausse tarifaire de + 1€ / heure pour 2024 (+3,33%)

Les enjeux

- Etude stratégique du service MAD
- Enjeu CPOM avec la dotation qualité
- Projet service autonomie fusionnant les services existants

LE BUDGET PRIMITIF 2024 - SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Section fonctionnement

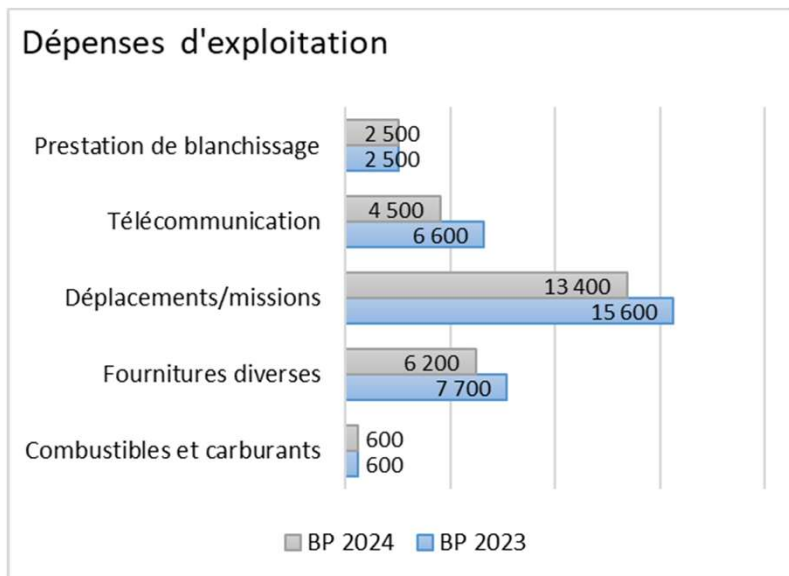
DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
Groupe II	Dépenses d'exploitation courante	33 000 €	27 200 €	Groupe I	Produits de la tarification	813 800 €	894 000 €
Groupe II	Dépenses de personnels	1 110 000 €	1 106 000 €	Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	375 100 €	275 900 €
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	45 200 €	36 000 €	Groupe III	Produits financiers et non encaissés	100 €	100 €
042	Amortissements	800 €	800 €				
	TOTAL	1 189 000 €	1 170 000 €		TOTAL	1 189 000 €	1 170 000 €

Section investissement

DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
21	Immobilisations corporelles	8 000 €	5 000 €	10	Dotations, fonds divers	500 €	500 €
				13	Subventions	6 700 €	3 700 €
				040	Amortissements des immobilisations	800 €	800 €
	TOTAL	8 000 €	8 000 €		TOTAL	8 000 €	8 000 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 - SAD

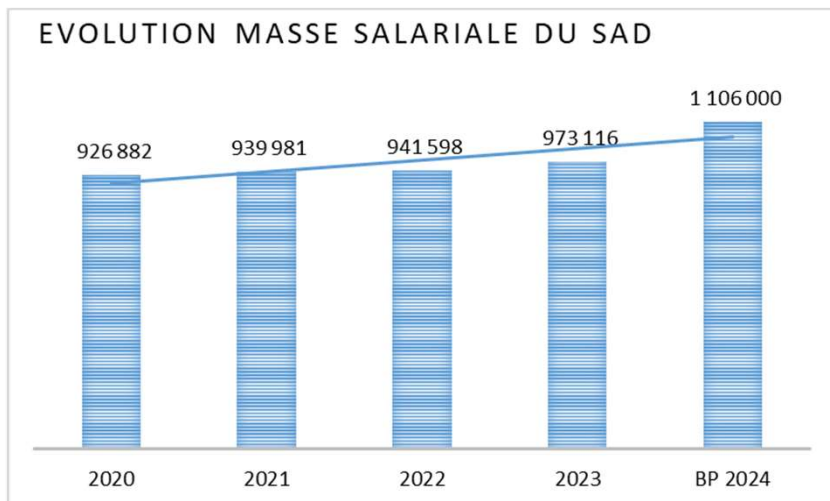
Groupe I: Les charges à caractère général baissent de 18% par rapport au budget 2023 et représentent **2,3%** des dépenses totales de fonctionnement



Les évolutions :

- Baisse des crédits télécommunication refacturés par la DSI et fournitures diverses avec la baisse des approvisionnements en fournitures liées au covid
- Baisse des indemnités de déplacement en lien avec la sectorisation qui est revue tous les mois et 2 agents sont non véhiculés
- Prévission d'une prestation de blanchissage pour les vêtements de travail des aides à domicile (2 lavages par semaine) qui devait se mettre en place en 2023 a été différée à 2024

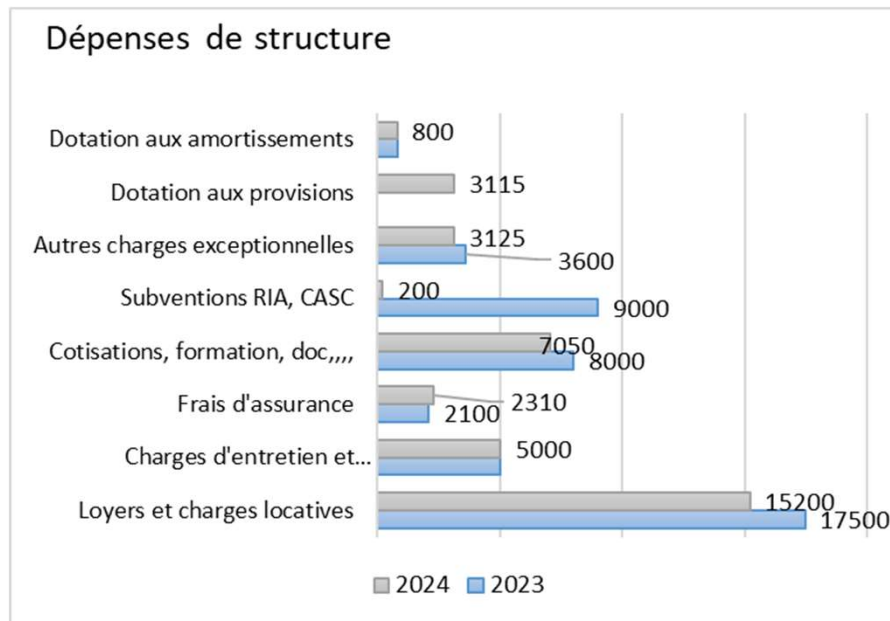
Groupe II: dépenses de personnels progressent de 13,65 % par rapport au réalisé 2023 et représentent **94,5%** des dépenses de fonctionnement



La hausse de 13,65% par rapport au réalisé 2023 a pour principales causes :

- l'octroi de 5 points d'indice à tous les agents à compter du 1^e /01/2024 (+14 000€)
- L'impact du dégel du point au 1/07/23 (+15 700€)
- L'impact du CTI sur 2024 représente environ 65 000€, Il est à noter que le département prendra à sa charge le montant de 32 800€ pour 2024 (2€ /heures APA, PCH, aide sociale) sous réserve de la réalisation du volume d'heure prévi
- l'évolution à la hausse de la masse salariale prend aussi en compte différents éléments pour faire face aux évolutions réglementaires (GVT, CAP, indemnités de fin de contrat....)
- L'effectif prévisionnel est toujours basé sur 30 agents intervenant à domicile, 2 référentes de secteur, 1 coordonnatrice et 1 chef de service pour l'ensemble du service de maintien à domicile

Groupe III : les dépenses de structures baissent de 20% par rapport au BP 2023 et représentent 3 % des dépenses de fonctionnement



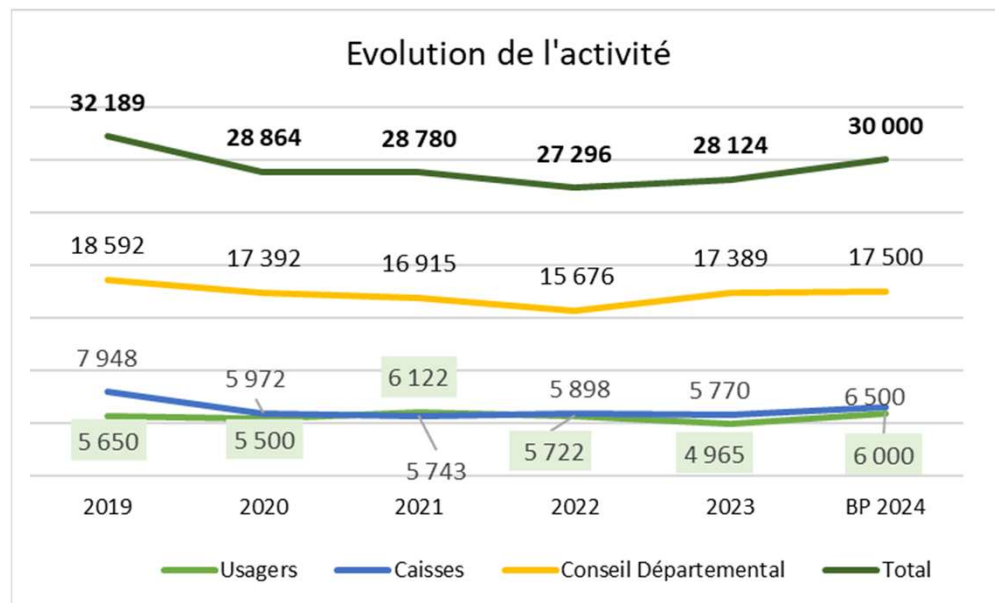
La baisse importante de ce poste budgétaire est lié notamment à la prise en compte de la cotisation CASC non plus le chapitre 65 mais sur la masse salariale (8 300€)

Il est à noter une baisse au niveau loyers et charges locatives liées à la mise en place de la nouvelle convention d'occupation des locaux au 1/03/2023 et la facturation réelle des frais d'énergie. La répartition des coûts entre les 3 services du maintien à domicile a été revue également.

Il est à noter à compter du budget 2024, la comptabilisation de provisions pour les risques de non recouvrement des créances usagers pour un montant de 3 115€ (15% des créances douteuses)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 - SAD

Groupe I « Produits de la tarification » progresse de **15,56%** et représente un montant de 894 000€



Les prévisions : **30 000** heures sur l'année 2024 pour un montant de 894 000€ :

- **22 500 heures** des usagers et organismes prenant en charge les prestations pour une activité tarifiée
- **6 000 heures** d'activité non prise en charge
- **1 500 heures** prises en charge par l'aide sociale

A compter du 1^{er}/01/2024, le Conseil Départemental prendra en charge les heures APA, PCH et aide sociale à hauteur de 23,50€ (+0,50 cts).

Les heures des caisses de retraite seront-elles prises en charge à hauteur de 26,30€ (tarif national CNAV)

A cette tarification, le CD 79 octroie :

- 1€ supplémentaire /heure pour les usagers < seuil de pauvreté
- 3€ /heure pour la dotation qualité

Le prix de l'heure facturée par le CCAS aux usagers (sauf les caisses de retraite et aide sociale) sera de 31€ soit une hausse de 1€/2023,

L'objectif étant d'atteindre progressivement le montant du coût de revient du service de l'ordre de 37€

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Produits de l'activité	729 327 €	653 416€	685 112 €	641 359 €	773 591 €	894 000 €
NB heures	32 189	28 864	28 780	27 296	28 124	30 000
Tarif moyen de l'heure	22,66 €	22,64 €	23,81 €	23,50 €	27,52 €	29,80 €

Groupe II « Les autres produits » baissent de **26,4** % et représente 276 000€

Il comprend :

- Le versement CTI du département estimé à 32 800€ pour 2024
- Les indemnités journalières pour 2 200€
- Un équilibrage du budget pour 238 000€, l'activité du SAD malgré la hausse des tarifs est toujours déficitaire et la projection du retour à l'équilibre ne se fera pas dans l'immédiat

Il est à noter que la subvention d'équilibre jusque là versée par le biais de la subvention de fonctionnement au budget principal ne sera désormais plus versée au budget SAD,